

• Être admissible, vous devez :

- Être propriétaire occupant
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, lequel varie en fonction de la taille du ménage et de la région;
- La valeur du bâtiment (avec le facteur comparatif) exclu le terrain ne doit pas être supérieure à 100 000. \$
- Avoir pour un minimum de 2000. \$ de travaux admissibles à effectuer;

### PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

No téléphone résidence

N° téléphone bureau

N° téléphone cellulaire

Courriel

### LOGEMENT

Adresse

Municipalité

Code postal

Revenu approximatif : année antérieure

Nombre d'occupants :

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) :

### Aide financière déjà reçue d'un autre programme de la SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?

Oui  Non

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?

Oui  Non

Décrivez brièvement la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection. NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

Nathalie Laforte  
nathalie.laforte@mro lac.qc.ca

Pour toute autre information

Téléphone : 418 668-3023 2148

J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.

Signature

Année / Mois / Jour

Signature

Année / Mois / Jour

(À l'usage de la MRC)

Reçu à la MRC le

N° dossier :

Année / Mois / Jour